



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 21 octobre 2015

Décisions du Comité Directeur des 19 et 20 octobre

Le Comité Directeur de la LNR s'est réuni les 19 et 20 octobre au siège de la LNR.

Lors cette réunion, le Comité Directeur a notamment statué sur l'évolution des dispositifs Salary Cap et JIFF pour la saison 2016/2017 afin de permettre aux clubs d'anticiper la préparation de la saison prochaine.

SALARY CAP

Le Salary Cap, actuellement fixé à 10 M€, est maintenu au même niveau (et selon les mêmes modalités de calcul) pour les trois prochaines saisons (2016/2017 à 2018/2019) qui correspondent à l'échéance des contrats TV conclus par la LNR pour la diffusion du TOP 14.

DISPOSITIF JIFF

L'obligation pour les clubs de TOP 14 et PRO D2 de disposer dans leur effectif d'un nombre minimum de JIFF (55%) est **inchangée** pour la saison 2016/2017.

Le dispositif financier portant sur le nombre de joueurs en formation et issus des filières de formation inscrits sur la feuille de match va **évoluer** lors de la saison 2016/2017, comme prévu lors de l'adoption du New Deal :

- La moyenne de joueurs JIFF/en formation alignés sur la saison, à partir de laquelle les clubs pourront bénéficier du principal volet de ce dispositif, passera de 12 à **14 joueurs**.

Le montant spécifiquement dédié par la LNR à ce dispositif incitatif est **maintenu** à 7 M€ (4 M€ en TOP 14 et 3 M€ en PRO D2).

- De plus, un club qui alignera sur la saison 2016/2017 une moyenne inférieure à 12 joueurs JIFF/en formation se verra appliquer une **retenue de 10%** de sa part fixe des droits TV/Marketing distribués par la LNR (soit 204 000 € pour un club de TOP 14 et 116 000 € pour un club de PRO D2).

Cette retenue s'appliquera sous réserve du versement au club du montant garanti au titre de l'ensemble des règles de versement de la LNR (3,1 M€ en TOP 14 et 1,55 M€ en PRO D2).

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr

